

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comportement de paiement des consommateurs belges avec factures non payées: communiqué 1/2012

Intrum Justitia Belgique entame la publication trimestrielle d'un certain nombre d'indicateurs qui décrivent le comportement du consommateur en défaut de paiement. Ce comportement est un excellent baromètre, soumis à des différences pouvant être importantes selon le niveau sectoriel.

Constatations :

- 1) Les entreprises de telecom et les services publics sont les plus touchés par les règlements collectifs de dettes**
- 2) Le consommateur confronté à des factures non payées a une capacité de remboursement limitée**

Gand, le 4 avril 2012

Constatation 1: Les conséquences du règlement collectif de dettes varient individuellement pour chaque secteur: les entreprises de télécommunications et les services publics sont les plus touchés, mais, de façon générale, on constate une hausse significative.

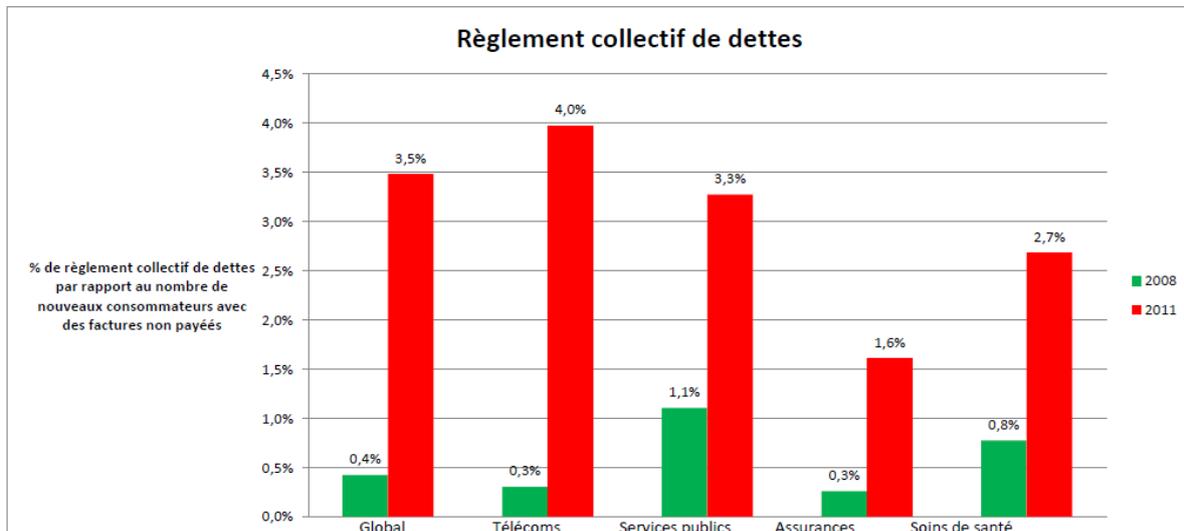
Les particuliers surendettés qui ne trouvent pas de solution peuvent s'adresser au tribunal du travail pour demander un règlement collectif de dettes. Cependant, les conséquences économiques et sociales du règlement collectif de dettes ne doivent pas être sous-estimées. De plus, elles ne sont pas réparties équitablement...

Le nombre de règlements collectifs de dettes (RCD) auxquels Intrum Justitia a eu à faire a presque triplé en 2009, doublé en 2010, et on constate encore une augmentation de 14% en 2011 (à chaque fois, par rapport à l'année précédente). Cela indique que le nombre de personnes qui connaissent un problème d'endettement considérable ne cesse d'augmenter. La connaissance et la compréhension du règlement collectif de dettes y sont certainement liées.

Nous sommes encore plus surpris lorsque nous étudions la proportion de RCD par rapport au nombre de nouveaux consommateurs en défaut de paiement: depuis 2008, il a connu une hausse spectaculaire. En 2008, il était seulement question de RCD pour 0,4% des nouveaux consommateurs en défaut de paiement, alors que ce pourcentage a atteint 3,5% en 2011. Cependant, on constate d'importantes différences selon le secteur: les dettes en matière d'assurances obtiennent le nombre de RCD le plus bas avec une part de 1,6% et les dettes relatives aux télécommunications et aux services publics atteignent le résultat le plus élevé avec 3,3%. Les factures d'hôpital non apurées se situent entre ces deux secteurs (2,7%).

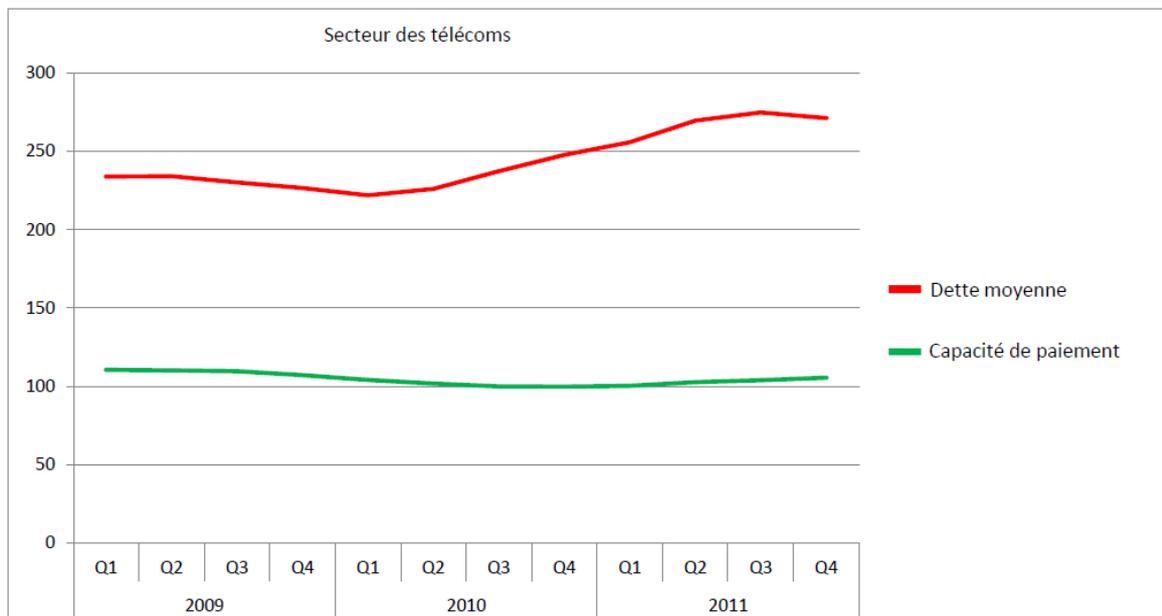
Constatation 2: La capacité de remboursement du consommateur en défaut de paiement atteint son plafond indépendamment du volume de la dette.

Les secteurs sont caractérisés par des niveaux moyens très variables de la dette: ainsi, la dette moyenne pour les factures d'énergie s'élève à € 800 (Q3 et Q4 2011) comparativement aux € 260 des factures de télécommunications. Dans le secteur des assurances et des soins, ces valeurs s'élèvent respectivement à € 280 et € 125 en moyenne. On constate que, malgré une augmentation (dans certains secteurs) de la dette moyenne en 2011 (par rapport à 2010), le consommateur qui rencontre des problèmes de paiement maintient une valeur de premier remboursement constante. Cela indique que le consommateur est confronté à une capacité de remboursement maximale qu'il peut difficilement dépasser.



Les conséquences de cette tendance du comportement de paiement par le consommateur se devinent aisément: en cas d'augmentation de la dette, le délai de remboursement augmente, ce qui implique d'importantes conséquences négatives sur le cash-flow. Par conséquent, les entreprises doivent s'armer pour réagir correctement à ces conséquences, notamment en mettant sur pied un processus de gestion de crédit performant et bien conçu.

Le graphique suivant illustre clairement ce problème pour le secteur des télécommunications: la capacité de remboursement se situe aux alentours de € 100 pour un premier paiement, tandis que la dette moyenne peut dépasser € 275 (par rapport à € 240 en 2009)



Pourquoi Intrum Justitia entame-t-elle la diffusion de ces informations ?

Le climat relatif à l'endettement des particuliers s'appuie largement sur les statistiques publiées par la Banque nationale et la Centrale des crédits. En y intégrant l'expérience d'Intrum Justitia, on bénéficie de bien davantage d'informations que les dettes de crédit et la vision globale de la situation est plus riche et plus complète.

Cette diffusion s'inscrit dans le cadre de la stratégie "Boosting Europe" d'Intrum Justitia qui vise à cartographier la problématique des défauts de paiement afin de participer à la discussion sociétale et de trouver des solutions. Si les affaires s'en portent mieux, tout le monde sera gagnant: consommateur, entreprises, contribuable et pouvoirs publics.

À propos des données

En tant que prestataire de services financiers, Intrum Justitia est en mesure de tirer les principales conclusions sur l'évolution du comportement de paiement du consommateur avec factures non payées sur base de 1.000.000 de paiements (par an).

Outre ces indicateurs sur le comportement de paiement du consommateur avec factures en retard de paiement, Intrum Justitia dispose aussi de l'European Payment Index. Cette enquête annuelle est la plus grande étude des tendances du comportement de paiement européen des entreprises, particuliers et pouvoirs publics. Si vous êtes intéressé, vous pouvez surfer sur notre site web ou nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

À propos d'Intrum Justitia

En Belgique, Intrum Justitia est le plus grand acteur sur le marché de la facturation, du traitement des paiements, du recouvrement et de la gestion des risques dans la chaîne 'order-to-cash'. Nos solutions s'étendent de l'exécution du processus (en notre nom propre ou au nom du client) aux solutions de financement et d'assurance. Nos clients proviennent de différents horizons tels que les soins, les fournitures d'utilité publique, les assureurs, les banques, l'e-commerce, les industriels, les pouvoirs publics et les télécommunications. En Belgique, Intrum Justitia occupe une part de marché de 25% avec 125 employés.

Le groupe Intrum Justitia est coté au Nasdaq OMX de Stockholm et est le leader européen du secteur des services en gestion du crédit. L'entreprise offre des solutions innovantes de qualité en recouvrement de dettes, tant auprès des consommateurs que des entreprises belges et étrangères, ainsi qu'une solution complète de services en gestion du crédit dans les différents stades du processus financier. Le groupe Intrum Justitia compte plus de 90.000 clients et environ 3.400 collaborateurs dans 20 pays européens

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

Guy Colpaert, Managing Director Intrum Justitia Belgique, au 09 218 90 52 ou sur GSM 0474 97 44 25